

Drive

CRÉER

Mon Drive

Partagés avec moi

Suivis

Récents

Corbeille

Plus ▾

Connectez Drive à votre ordinateur

10,78 Go (71 %) sur 15 Go ut...
[Gérer](#)

Décol

Mon Dri
Drive su
votre orc

Télécha

Mon Drive

TI

☆ W

☆ W

☆ W

☆ W

☆ W




☆ W

☆ W

☆ W

☆ W

☆ W

DO YOU WANT TO GO BACK

(veux-tu revenir en arrière)

ENFIN UN JUGE QUI FAIT DU DROIT !!!!

La décision de Versailles était attendue.

Pouvait-on continuer à laisser Renault bafouer le droit et faire ses propres lois ?

NON !!! LES JURISTES ET AVOCATS DE RENAULT ONT PRIS UNE BAFFE

L'accord de Renault doit être amendé et Renault doit supprimer la mention « **de plein droit** » qui permettait d'imposer l'accord Renault dans l'ensemble des usines du Groupe.

Cette clause est à « l'évidence constitutive d'une atteinte au principe de faveur et caractérise er conséquence l'existence d'un trouble manifestement illicite. » écrit le juge

Le juge réaffirme le principe du droit de faveur.

Dans chaque usine, chaque clause de l'accord de compétitivité devra être confronté aux accords existants et on gardera le plus avantageux pour les salariés.

Pour la SOVAB, c'est simple c'est un retour à la situation antérieure que nous proposerons au juge de Briey dans une toute proche procédure.

Fini les 12 mn supplémentaires, il faudra même nous payer les 12 mn déjà faites en HS et ...tout le reste.

OUI NOUS AVONS GAGNE UNE BATAILLE

C'est une immense victoire pour la défense de nos acquis contre l'arbitraire patronal.

JUSTICE EST RENDUE

NOEL SERA JOYEUX

Tout afficher

2013 12 19 Tract CGT-SUD-CFTC SOVAB Enfin un juge qui fait du droit.docx
2 sur 50

Ouvrir